



*Prix Sportifs 2024
du Nouveau-Brunswick*

LIGNES DIRECTRICES

Table des matières

Préambule.....	3
Comment suggérer des changements aux lignes directrices.....	3
Calendrier des Prix Sportifs du Nouveau-Brunswick.....	4
PROCESSUS DES PRIX SPORTIFS DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	5
Aperçu.....	5
Révision.....	5
Processus.....	5
Finalistes.....	5
ADMISSIBILITÉ.....	6
Qui peut être nommé?.....	6
Période d'admissibilité.....	7
Qui peut soumettre une candidature?.....	7
Comment soumettre une candidature?.....	7
Conditions de participation.....	8
CATÉGORIES DE PRIX.....	9
Athlète de l'année.....	9
Entraîneur(e) de l'année.....	9
Équipe de l'année.....	9
Officiel / Officielle de l'année.....	9
Prix du président.....	10
Prix administrateur / administratrice bénévole de l'année.....	10
Couverture Média Exceptionnelle.....	10
Prix corporatif.....	10
Prix pour l'ensemble des réalisations.....	10
Prix de l'esprit sportif Nick Lawrence.....	10
PROCESSUS D'ÉVALUATION.....	11
Comment est choisi le comité de sélection.....	11
Fonctionnement du processus d'évaluation.....	11
Bris d'égalité entre les nominations.....	12

Préambule

Les lignes directrices des Prix Sportifs du Nouveau-Brunswick sont offertes dans les deux langues officielles sur le site Internet de Sport NB à l'adresse suivante : www.sportnb.com

Ce document contient toutes les directives et le processus de mise en candidature pour l'édition annuelle des Prix Sportifs. Lisez ce livret attentivement avant de soumettre le formulaire de candidature. Veuillez noter que les formulaires doivent être complets.

Comment suggérer des changements aux lignes directrices

Sport NB révisera les lignes directrices annuellement. Veuillez faire parvenir par écrit vos commentaires, questions et suggestions avant le 31 janvier de l'année en question à l'adresse ci-dessous :

Sport New Brunswick

director@sportnb.com

900 chemin Hanwell, Suite 31

Fredericton, NB

E3B 6A2

Les suggestions reçues après cette date seront examinées pour l'année suivante.

Calendrier des Prix Sportifs du Nouveau-Brunswick

<i>ÉVÉNEMENT/ACTIVITÉ</i>	<i>DATE/DATE LIMITE</i>
<i>Période de qualification</i>	<i>1er octobre 2023 au 30er septembre 2024</i>
<i>Distribution de la trousse de mise en candidature</i>	<i>3 septembre 2024</i>
<i>Date limite pour une mise en candidature</i>	<i>Le 30 septembre 2024</i>
<i>Révision de l'admissibilité</i>	<i>Avant le 3 octobre 2024</i>
<i>Évaluation et sélection des finalistes</i>	<i>Avant le 11 octobre 2024</i>
<i>Lettre aux finalistes</i>	<i>Le 16 octobre 2024</i>
<i>Annonce de tous les finalistes</i>	<i>Le 23 octobre 2024</i>
<i>Prix Sportifs du Nouveau-Brunswick</i>	<i>Le 16 novembre 2024</i>
<i>Date limite pour proposer des changements ou des modifications aux Prix sportifs du Nouveau-Brunswick.</i>	<i>Le 31 janvier 2025</i>

PROCESSUS DES PRIX SPORTIFS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Aperçu

Sport Nouveau-Brunswick est un organisme sans but lucratif, bilingue, qui se consacre au développement et à la promotion du sport amateur au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une fédération composée d'organismes sportifs provinciaux et d'autres organismes reliés au sport. Sport Nouveau-Brunswick est responsable de la célébration des réalisations lors de la remise annuelle des Prix sportifs du Nouveau-Brunswick.

Révision

Sport Nouveau-Brunswick s'est engagé à revoir les lignes directrices des prix chaque année pour s'assurer qu'elles sont conformes aux meilleures pratiques.

Processus

Chaque année, Sport Nouveau-Brunswick lance un appel de mises en candidatures pour les prochains Prix sportifs. L'appel est envoyé aux membres de Sport Nouveau-Brunswick et à leurs filiales.

Toute personne qui répond aux critères d'admissibilité actuels des Prix sportifs peut être présentée pour considération. Les candidatures admissibles, autres que le prix de l'administrateur/ administratrice bénévole et le prix pour l'ensemble des réalisations, concernent les réalisations, les performances, les anecdotes ou les contributions qui ont eu lieu entre le 1er octobre 2023 et le 30er septembre 2024.

Dès réception, Sport Nouveau-Brunswick examine chaque candidature pour s'assurer que les conditions d'admissibilité sont respectées et identifie toute préoccupation, incohérence ou information manquante avant de la transmettre au comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de représentants compétents de l'ensemble du secteur du sport. Une fois que le comité de sélection a soumis ses votes, les finalistes sont annoncés publiquement. Les gagnants seront annoncés lors de la remise annuelle des Prix sportifs. Sport NB se réserve le droit de choisir le nombre de récipiendaires pour les prix de l'Athlète de l'année et de l'Entraîneur(e) de l'année selon les candidatures soumises.

Finalistes

Les organismes provinciaux de sport (OPS) sont responsables du déplacement et de l'hébergement des finalistes. Sport NB fournira un billet pour l'événement à chaque finaliste (max. 4 billets pour les finalistes de l'équipe de l'année). Sport Nouveau-Brunswick fournit un prix/trophée par catégorie. Des trophées supplémentaires peuvent être achetés au prix coûtant pour d'autres gagnants. Veuillez communiquer avec Sport Nouveau-Brunswick.

ADMISSIBILITÉ

Qui peut être nommé?

Pour les catégories d'athlètes, d'équipe, d'entraîneurs, de bénévole, d'officiel, d'esprit sportif et le prix du Président, chaque candidat doit être :

- i) Un citoyen canadien ou un immigrant reçu ;*
- ii) Un athlète, une équipe, un entraîneur, un bénévole ou un officiel actuel ;*
- iii) Les candidats aux prix de l'athlète, de l'équipe et du prix du président doivent être en règle avec la Politique canadienne sur le dopage dans le sport ;*
- iv) Le candidat doit être un membre en règle de son organisme provincial de sport et/ou de son organisme national de sport ; et*
- v) Les athlètes, entraîneurs, équipes ou officiels professionnels sont admissibles à condition que la performance ait lieu lors d'une compétition sanctionnée par le Comité international olympique, le Comité international paralympique ou une fédération internationale.*

Pour le Prix de l'Esprit sportif Nick Lawrence, chaque candidat doit :

- i) Démontrer des exemples concrets qui reflètent les Principes de Sport pur d'une manière significative.
 - a. Les Principes de Sport pur sont les suivants : Vas-y, Fais preuve d'esprit sportif, Respecte les autres, Amuse-toi, Garde une bonne santé, Inclus tout le monde, Donne en retour.**

Pour la catégorie Médias, chaque candidat doit être :

- i) Un membre des médias du Nouveau-Brunswick ; et*
- ii) Un membre des médias qui a fait preuve d'excellence dans la diffusion et/ou le reportage sur le sport amateur au Nouveau-Brunswick.*

Pour la catégorie Entreprise, chaque candidat doit être :

- i) Une entreprise qui a été particulièrement novatrice dans le soutien au sport par ses commandites d'équipe, ligues ou événements et par son soutien en termes d'argent, de biens, d'expertise ou d'allocation de personnel compétent ;*

- ii) Une entreprise qui s'est affichée comme leader en termes de soutien au sport amateur dans sa propre communauté ; et
- iii) Une entreprise ayant offert une implication corporative soutenue dans le sport amateur au fil des années.

Période d'admissibilité

Les candidatures admissibles sont celles des performances ou des contributions qui ont lieu entre le 1er octobre 2023 et le 30er septembre 2024. Les seules exceptions concernent Prix de l'administrateur bénévole et le Prix pour l'ensemble des réalisations.

Qui peut soumettre une candidature?

Toute personne peut proposer la candidature d'un individu ou d'une équipe pour les Prix sportifs. Toutefois, l'organisme sportif provincial doit approuver la nomination.

Comment soumettre une candidature?

La personne qui propose la candidature doit remplir et dûment signer **le formulaire officiel de candidatures**, conformément aux spécifications suivantes, et le faire parvenir à Sport Nouveau-Brunswick par le biais du formulaire en ligne.

- i) Les candidatures doivent être soumises sur [le formulaire officiel de candidatures](#).
- ii) Les candidatures doivent être accompagnées de :
 - a. Toutes les compétitions et les informations pertinentes,
 - b. La biographie du candidat (le cas échéant).
 - c. Toute pièce justificative en rapport avec la catégorie de la candidature (témoignages, énoncés de l'impact sur la communauté et le sport, etc.)
 - d. Photo haute résolution.
- iii) Dans le cas où un individu est proposé dans plus d'une catégorie, veuillez-vous assurer que chaque catégorie est cochée dans le formulaire de candidature et que tous les documents d'appui pertinents pour cette catégorie sont identifiés et inclus dans la soumission.
- iv) Toute question doit être adressée à :

Sport Nouveau-Brunswick
Awards@sportnb.com

Date limite est dimanche le 30 septembre 2024 à 23h59

Conditions de participation

- i) *La personne qui propose la candidature garantit que l'information présentée dans le formulaire officiel de mise en candidature est un compte rendu fidèle et juste des réalisations de la personne, des partenaires, de l'équipe ou de la société.*
- ii) *Au besoin, la personne qui propose la candidature peut fournir la preuve de tout renseignement demandé par le comité de sélection pour vérifier le classement, la profondeur de champ, les prix, les témoignages ou tout autre renseignement pertinent (à soumettre à la demande de Sport Nouveau-Brunswick).*
- iii) *La personne qui propose la candidature et le candidat accordent à Sport Nouveau-Brunswick le droit d'utiliser tout le matériel fourni à des fins promotionnelles, médiatiques et de diffusion dans le cadre de son mandat.*
- iv) *La personne qui propose la candidature garantit que toutes les personnes ou sociétés ont été informées de leur nomination.*
- v) *La personne qui propose la candidature garantit que le formulaire officiel de mise en candidature dûment rempli est accompagné de toute la documentation requise, comme il est indiqué ci-dessus. Dans les cas où la Sport NB ou le comité de sélection détermine que les informations fournies sont inexactes ou incomplètes, et que le candidat est donc mal inscrit, Sport NB ou le comité de sélection se réserve le droit de déclarer la soumission de la candidature aux Prix sportifs comme inéligible.*
- vi) *Toute personne jugée inadmissible par Sport NB peut porter cette décision en appel auprès du conseil d'administration de Sport Nouveau-Brunswick*
- vii) *Le proposant reconnaît et accepte que le comité de sélection puisse recommander au conseil d'administration de Sport Nouveau-Brunswick qu'aucun prix ne soit décerné dans une catégorie où les candidatures proposées ne respectent pas les critères d'admissibilité de Sport Nouveau-Brunswick ou si les candidatures ne sont pas assez nombreuses.*
- viii) *La signature de la personne qui soumet une candidature sur le formulaire officiel de mise en candidature signifie qu'elle comprend et accepte les lignes directrices des Prix sportifs.*

Veillez noter - Seules les nominations complètes seront acceptées. La personne qui soumet une candidature sera informée par courriel ou par téléphone de ses nominations incomplètes et sera autorisée à resoumettre les nominations dûment remplies dans les 24 heures suivant l'avis. Toutes les nominations doivent respecter strictement les conditions de nomination.

CATÉGORIES DE PRIX

Ces prix visent à reconnaître et à célébrer les réalisations sportives exceptionnelles en 2023-2024.

Il incombe au proposant de bien choisir la catégorie dans laquelle la candidature est proposée. Sport Nouveau-Brunswick, après avoir consulté le proposant, peut modifier le choix de catégorie.

Veillez noter les suivants :

- Il n'existe aucune restriction quant au nombre de candidatures que peut poser un proposant (en tant qu'individu ou société).
- Une candidature peut être proposée même si celui-ci ou celle-ci a déjà remporté le prix les années précédentes.
- Une candidature d'un athlète peut se faire dans plus d'une catégorie si l'athlète participe à plus d'un événement (p. ex., un sprinteur peut poser sa candidature dans la catégorie «athlète de l'année» pour une performance individuelle et à titre d'équipe de l'année si ce dernier a participé à une course à relais).

Athlète de l'année

Ce prix est décerné chaque année à un homme, une femme, ou encore une personne non binaire ou à deux esprits qui s'est distingué par ses réussites sportives.

Entraîneur(e) de l'année

Ce prix est décerné chaque année à un homme, une femme, ou encore une personne non binaire ou à deux esprits qui s'est distingué par ses réussites sportives en tant qu'entraîneur(e).

Équipe de l'année

Ce prix est remis à l'équipe s'étant le plus distinguée au cours de l'année au Nouveau-Brunswick. On définit «Équipe» de la façon suivante :

- a) Deux athlètes compétitionnant ensemble comme une «paire» ou un «double». Par exemple: un couple en patinage artistique, un double au tennis, une paire en nage synchronisée, etc.
- b) Deux athlètes ou plus compétitionnant dans une épreuve et faisant partie d'une équipe. Par exemple: un relais medley en natation, un huit en aviron, etc.
- c) Une équipe composée d'athlètes qui compétitionnent ensemble dans un sport et dans une épreuve.

Officiel / Officielle de l'année

Le titre d'officiel / Officielle de l'année sera présenté à un(e) officiel(le) s'étant distingué(e) dans un

ou plusieurs sport(s) au cours de la dernière année.

Prix du président

Ce prix sera remis à un athlète qui incarne l'esprit et l'avenir du sport au Nouveau-Brunswick. L'athlète doit être âgé de moins de 19 ans (à la date limite de mise en candidature) et ne peut détenir un brevet senior du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Un athlète reconnu par sa fédération sportive nationale et/ou sa fédération internationale comme un athlète junior est admissible dans cette catégorie. Cela comprend également les athlètes juniors qui participent à des épreuves seniors ou ouvertes.

Prix administrateur / administratrice bénévole de l'année

Le Prix d'administrateur / administratrice bénévole de l'année sera présenté au bénévole ayant fait preuve d'une contribution remarquable dans son sport ou pour le sport en général au N.-B. au cours des dernières années.

Couverture Médiatique Exceptionnelle

Ce prix est décerné à un membre des médias du Nouveau-Brunswick ayant fait preuve d'excellence dans la diffusion et/ou la couverture médiatique du sport amateur au Nouveau-Brunswick.

Prix corporatif

Le prix Corporatif sera décerné à l'entreprise étant jugée celle qui a le plus contribué à l'essor du sport au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année.

Prix pour l'ensemble des réalisations

Ce prix sera décerné au bénévole s'étant distingué par sa contribution exceptionnelle de longue date et son soutien à un ou plusieurs sport(s) au N.-B. sur une période de plusieurs années.

Prix de l'esprit sportif Nick Lawrence

Le prix d'esprit sportif rend hommage à une individu et/ou une équipe qui démontre les principes de Sport pur sur et hors du terrain de jeu d'une manière inspirante et significative. Ce prix souligne également les valeurs positives fondamentales du sport : l'équité, l'excellence, l'inclusion et le plaisir. Il s'agit d'un type de prix où les athlètes sont mesurés par la qualité de leurs efforts autant que par leurs résultats.

- a) *Le prix est ouvert à une personne ou une équipe, peu importe le niveau sportif.*
- b) *Les soumissions sont acceptées pour les athlètes individuels, les équipes, les entraîneur(e)s, les officiel(le)s, les parents, les gestionnaires de ligue, les bénévoles et les autres leaders dans le milieu sportif.*
- c) *Ce prix est décerné uniquement pour un comportement exemplaire. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas remettre ce prix s'il estime qu'aucune candidature digne de ce nom n'a été proposé. Parmi les candidatures, le comité de sélection peut sélectionner jusqu'à trois récipiendaires pour ce prix.*

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Comment est choisi le comité de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants compétents de l'ensemble du secteur du sport.

- i) Tous les membres du comité de sélection doivent signer une entente de confidentialité, comme l'exige Sport Nouveau-Brunswick.*
- ii) Les personnes ou les sociétés en lice pour un prix ne sont pas admissibles à siéger sur le comité de sélection.*
- iii) Les membres du comité qui peuvent être affiliés à une personne ou à un organisme en lice pour un prix doivent déclarer ce conflit et s'abstenir de voter dans la catégorie indiquée.*
- iv) Une personne désignée par Sport Nouveau-Brunswick, est membre d'office du comité de sélection.*
- v) Le comité peut discuter entre eux des candidats admissibles, mais les bulletins de vote individuels sont confidentiels.*
- vi) Toutes les délibérations du comité sont confidentielles. Les membres du comité ne peuvent révéler aucun détail concernant les spécificités du processus de sélection ni discuter de la sélection des candidats.*
- vi) Tous les résultats restent confidentiels jusqu'à l'ouverture des enveloppes lors des Prix sportifs.*

Fonctionnement du processus d'évaluation

- i) Sport Nouveau-Brunswick reçoit les candidatures par Survey Monkey et vérifie si elles sont complètes et admissibles.*
- ii) Le comité évalue chaque mise en candidature, le classement selon le 1er, 2e, 3e et ainsi de suite dans chacune des catégories.*
- iii) Chaque membre du comité soumet ses résultats à Sport Nouveau-Brunswick.*
- iv) Sport Nouveau-Brunswick compile tous les résultats.*

v) *Les finalistes sont les personnes qui se sont classées en première, deuxième et troisième place.*

vi) *Les trois (3) meilleurs candidats de chaque catégorie sont annoncés publiquement comme étant les finalistes.*

vii) *Les gagnants /gagnantes sont annoncés (es) lors des Prix Sportifs.*

Bris d'égalité entre les nominations

La règle pour un bris d'égalité sera appliquée comme suit : En cas d'égalité, le nombre de votes pour la première place détermine le gagnant. Si l'égalité persiste, le nombre de votes pour la deuxième place sera compté pour déterminer le gagnant, et ainsi de suite